

Commune de DOMAGNÉ - CHAUMERÉ

PROCES-VERBAL
Conseil Municipal du 9 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 mars à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard RENO, Maire.

Étaient présents (18) :

Bernard RENO, Joseph BOUVIER, Michel JEULAND, Annette COUDRAY, Roland GAUTIER, Danielle MÉNARD, Jean-Yves ESNAULT, Chantal YVENOU, Eric PIROT, Yvette SOUVESTRE, Gilles THOMAS, Annie MARQUET, Joël AKA, Éric BRUNCHER, Delphine DESILLE, Magali BUDOR, Céline ECHAROUX, Aurélie MUSUMECI.

Étaient excusés (0) :

Secrétaire de séance :

Mme Céline ECHAROUX a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le maire procède à l'appel des conseillers présents.

Monsieur le maire sollicite les conseillers pour l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 9 février 2026.

ORDRE DU JOUR

26003 – URBANISME – extension de la ZAC de la Gaultière – avis préalable à l'enquête environnementale

Remerciements de Monsieur Bernard RENOU :

Monsieur le Maire ouvre la séance en adressant ses remerciements à l'ensemble de l'équipe municipale pour son assiduité tout au long du mandat, ainsi que pour son engagement et son dynamisme dans la conduite des nombreux projets menés au service de la commune.

Il tient à remercier tout particulièrement le maire délégué, les adjoints et les conseillers délégués pour leur investissement constant et leur implication dans les différentes délégations.

Monsieur RENOU souligne l'état d'esprit constructif qui a animé le travail collectif durant ces années de mandat. Il salue la cohésion du groupe et la qualité des échanges entre les élus, qui ont permis de travailler dans une ambiance sereine et de confiance, toujours guidée par l'intérêt général.

Monsieur le Maire tient également à remercier les agents municipaux, qui œuvrent chaque jour aux côtés des élus pour assurer leurs missions de service public et répondre aux attentes des habitants. Leur professionnalisme et leur engagement ont largement contribué à la mise en œuvre des projets de la commune.

Au cours de ce mandat, près de 8 millions d'euros ont été investis pour doter la commune d'équipements publics structurants et améliorer le cadre de vie des habitants.

Parmi les réalisations majeures figurent la création du pôle santé, du pôle enfance-jeunesse, la rénovation du manoir, la construction de la halle des sports ainsi que la rénovation énergétique de l'école de la Glycine.

Parallèlement, la municipalité a poursuivi son soutien au tissu associatif et aux habitants en développant les services à la population, tout en limitant le coût de ces services pour les familles et en faisant le choix de maintenir le gel des impôts locaux.

Monsieur le Maire conclut en saluant le travail accompli collectivement au cours de ce mandat et en remerciant l'ensemble des élus pour leur engagement au service de la commune et de ses habitants.

DEL26003 – URBANISME – extension de la ZAC de la Gaultière – avis préalable à l'enquête environnementale

Vu le Code de l'environnement, et notamment les dispositions relatives aux enquêtes publiques environnementales ;

Vu le projet d'extension du parc d'activités de la Gaultière porté par Vitré Communauté sur les communes de Châteaubourg et Domagné ;

Considérant que ce projet vise à permettre l'extension du parc d'activités afin de favoriser l'accueil de nouvelles entreprises et le développement économique du territoire ;

Considérant que l'avant-projet prévoit notamment :

- l'aménagement de plusieurs lots destinés à l'implantation d'activités économiques ;
- la réalisation d'une voie de desserte interne ;
- l'intégration de dispositifs paysagers et environnementaux (haies bocagères, plantations, espaces naturels et gestion intégrée des eaux pluviales) afin d'assurer l'insertion du projet dans son environnement ;

Considérant que ce projet doit faire l'objet d'une enquête publique environnementale préalable proposant des mesures compensatoires à la mise en place de cette ZAC ;

Considérant que la Direction Départementale des Territoires et de la Mer – service Eau et Biodiversité, personne publique associée, a sollicité la commune de Domagné pour émettre un avis préalable au lancement de l'enquête publique environnementale ;

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **ÉMET** un avis favorable préalable à l'enquête publique environnementale
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise à l'autorité compétente dans le cadre de la procédure d'enquête publique.

Débats :

Le projet d'étude environnementale, porté par Vitré Communauté a été déposé en mai 2025. Il est soumis à enquête publique menée par l'Etat, du 16 avril au 16 juillet, au sein des communes de Domagné et Châteaubourg. Des permanences du commissaire enquêteur, ainsi que des réunions publiques seront organisées dans les deux communes.

Informations :

Finances :

Avec un taux d'endettement d'environ 155 € / habitant, les finances de la commune de Domagné sont saines.

Toutefois, afin d'anticiper des décalages entre les recettes attendues et les dépenses engagées, il est envisagé d'ouvrir une ligne de trésorerie. Il s'agit d'un outil de gestion de trésorerie pour répondre à un besoin ponctuel de liquidités. Si nécessaire ce dossier sera proposé à un conseil municipal ultérieur.

Travaux et acquisitions en cours :

- Halle des sports :

L'installation des tatamis est actuellement en cours. La pré-réception des travaux est programmée le **25 mars 2026**.

Les travaux extérieurs, comprenant l'aménagement d'une noue de gestion des eaux pluviales, la création d'un sentier piéton ainsi que l'enrochement de l'accès de secours, devraient être achevés **à la mi-mai**.

Il est rappelé l'importance de sécuriser le cheminement piéton reliant la salle au parking des Miniatures par l'installation de points lumineux. Ce point devra être revu avec le maître d'œuvre.

Une rencontre sera prochainement organisée avec les associations utilisatrices afin de procéder à l'affectation des placards, présenter le fonctionnement des contrôles d'accès, rappeler le règlement d'utilisation et confirmer les plannings d'occupation.

L'inauguration de l'équipement est envisagée **fin mai 2026**, sous réserve de la disponibilité des partenaires financeurs.

- Ecole la Glycine – travaux de rénovation énergétique

La deuxième phase des travaux de l'école devrait s'achever pendant les vacances scolaires de printemps.

Elle sera suivie par les travaux de rénovation énergétique du restaurant scolaire, qui débiteront le mardi 7 avril pour une durée prévisionnelle de quatre semaines.

- Futur préau entre les terrains de football

En raison des conditions météorologiques qui ont rendu l'accès au chantier difficile, le charpentier a dû reporter le démarrage des travaux..

- Appartement 1 bis rue de la Valette

Les travaux ont été réceptionnés. Quelques réserves restent à lever prochainement avant la mise en location du logement, qui pourrait être proposé à un jeune actif.

- Manoir

Les travaux de couverture du four sont désormais terminés. Le résultat est jugé très satisfaisant.

- Esplanade de la mairie

Les travaux de construction du kiosque arrivent à leur terme. Ils seront suivis par la plantation d'arbres et végétaux sur l'esplanade.

Par ailleurs, des photographies aériennes et un plan de la commune seront installés le long du sentier piétonnier reliant la rue de la Vialerie au parking de la mairie.

- Atelier technique

Les travaux de désamiantage sont désormais achevés. Les travaux de gros œuvre vont pouvoir débuter prochainement.

Délégations du Maire

Conformément à la délibération n°21-081 du 5 juillet 2021, le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations au cours de la période du 9 février au 8 mars 2026.

Questions diverses :

- PLUI

Le transfert de la compétence PLUI à Vitré Communauté a été approuvé par délibération du conseil d'agglomération début mars.

La modification du PLU de Domagné, nécessaire au classement de la dernière tranche de la ZAC du Poirer en tant que zone constructible sera engagée par Vitré Communauté dans les prochaines semaines

- Air Breizh

Pour rappel, Air Breizh a été mandaté par la commune afin de réaliser deux campagnes de mesure de la qualité de l'air sur la commune au cours de l'année 2025. Une réunion de restitution des résultats sera organisée prochainement.

- Pôle santé

La commune est actuellement en discussion avec un nouveau professionnel de santé en vue de l'installation d'un orthoptiste.

- Villes et Villages fleuris

La commune de Domagné devra prochainement se prononcer sur le dépôt d'un dossier de candidature pour l'obtention d'une première fleur au concours des Villes et Villages Fleuris.

- ASVP

Le véhicule de l'ASVP n'étant pas clairement identifiable, il est envisagé d'y apposer un flocage.

- Conseil Municipal des Jeunes

Lors de la réunion du 5 mars, les jeunes élus ont fait un point sur les projets à venir.

A la suite d'une présentation de Chantal YVENOU sur la prévention et l'éradication des moustiques tigres, les jeunes élus ont décidé de devenir ambassadeurs de cette démarche de sensibilisation.

- Seniors

En complément des séances de gymnastique adaptée déjà proposées, des séances de danse adaptée sont désormais également organisés.

- Formation premiers secours

Vitré Communauté propose, du 13 au 16 avril, une semaine de formation gratuite « Pass premiers secours » à destination des jeunes de 16 à 20 ans résidant dans l'une des 46 communes du territoire. Renseignements auprès du service Infos Jeunes de Vitré : 07.56.18.23.97

- Elections

Le planning d'organisation des bureaux de vote a été validé.

Après vérification, il est rappelé qu'une pièce d'identité numérique seule ne suffit pas pour justifier de son identité lors du scrutin : la présentation d'un document original est obligatoire.

- Dates à retenir

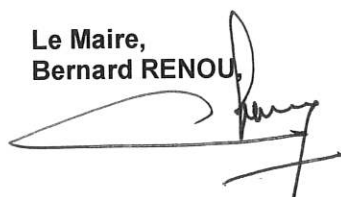
Prochain conseil municipal – lundi 9 mars 2026 – 19h00

Elections municipales – dimanche 15 mars 2026 de 8h00 à 18h00

Election du maire – samedi 21 mars 2026 à 10h30

Fin de la séance à 21h00

**Le Maire,
Bernard RENOU,**



**La secrétaire de séance,
Céline ECHAROUX,**

